

DÉMOCRATIE EUROPÉENNE: QUELLE RÉALITÉ ?

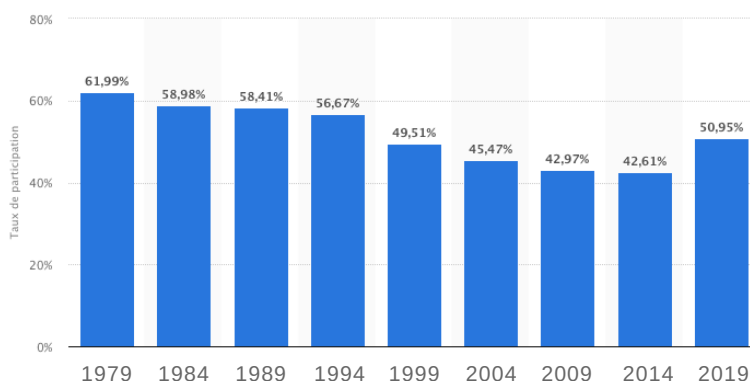
INAUGURATION Europe Direct PAU PAYS DE L'ADOUR
dans le cadre des Conférences sur l'avenir de l'Europe

La **démocratie** est une condition fondamentale pour qu'un pays intègre l'UE. Pourtant, d'après l'Eurobaromètre spécial 500 (octobre-novembre 2020) :

- **55% des Européens** souhaitent que **leur voix puisse être davantage prise en compte** dans les décisions concernant l'avenir de l'Europe ;
- **53% des Européens** estiment qu'il y a encore **beaucoup à faire pour renforcer (et protéger) la démocratie** dans l'UE.

Les citoyens demeurent généralement pro-européens, mais ils ne comprennent pas le système politique européen et ils n'en reconnaissent pas la **légitimité**.

La désaffection vis-à-vis de l'Europe peut s'exprimer dans la **faible participation aux élections européennes**, qui a atteint ses niveaux les plus bas en 2009 et en 2014.



La prise de décision à Bruxelles

CONSEIL EUROPÉEN

Fonction : orientation et impulsion politique

Composition : président du Conseil Européen, chef d'Etat ou de gouvernement, président de la Commission Européenne.

Réunion : 4 fois par an à Bruxelles

CONSEIL DES MINISTRES DE L'UE

Fonction : législateur et autorité budgétaire

Composition : réunions thématiques des 27 ministres des Etats membres (projection 2019-2024)

Réunion : Bruxelles

COUR DES COMPTES EUROPÉENNE

Fonction : contrôle financier

Siège : Luxembourg

COMMISSION EUROPÉENNE

Fonction : proposition et exécution

Composition : un commissaire par Etat membre

Siège : Bruxelles

PARLEMENT EUROPÉEN

Fonction : législateur et autorité budgétaire

Composition : 705 députés (projection 2019-2024)

Siège : Strasbourg

COUR DE JUSTICE DE L'UE

Fonction : contrôle la bonne application de la législation européenne

Siège : Luxembourg



Le Parlement européen

- Élu au suffrage universel direct depuis 1979, le nombre des sièges est attribué en fonction de la population de chaque État membre. Si jusqu'à présent les élections européennes ont été toujours organisées par les partis politiques nationaux, la question d'une **liste transnationale** européenne s'est posée en amont du scrutin de 2019.
- Le président du Parlement européen est élu par les eurodéputés ; mandat de 2 ans et demi renouvelable 1 fois.
- Au cours des années, les traités ont renforcé les pouvoirs du Parlement européen :
pouvoir de co-législation
pouvoir de contrôle de l'exécutif
pouvoir budgétaire.

La Commission européenne

- Constitué par 27 Commissaires, un par État membre. Sur la base des recommandations des États, le président de la Commission nomme son collège de commissaires.
Le Parlement européen a le droit de veto sur l'investiture de la Commission.
- Les gouvernements des États membres désignent d'un commun accord la personnalité qu'ils envisagent de nommer président de la Commission ; désignation approuvée par le Parlement européen. Avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, **le candidat au poste de Président doit être choisi en tenant compte des résultats des élections européennes** : c'est le système du **Spitzenkandidat** (« tête de liste » en allemand). En 2018, le Conseil européen déclare que ce mécanisme ne présenterait aucun caractère automatique.
- La Commission européenne – exécutif européen, mais avec une particularité : propositions de loi après orientation du Conseil européen et consultations publiques de citoyens et experts.

LE SAVIEZ-VOUS?

Depuis le Traité de Lisbonne, **les citoyens peuvent faire une proposition législative sur une thématique de compétence de l'UE et/ou demander un changement de procédure.**

C'est l'**INITIATIVE CITOYENNE EUROPÉENNE**

Depuis 2012 (lancement du dispositif):

- **101 ICE** ont fait l'objet d'une demande d'enregistrement;
- **76 remplissant les conditions d'enregistrement et donc recevables;**
- **5 ICE parvenues à leur terme** en récoltant plus d'un million de signatures provenant d'au moins 7 États membres de l'Union.

La Commission européenne a pu donner une suite à ces 5 ICE.